

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c. Poste. 24 fr. p. c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin. Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 12 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin. Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On trouve dans les journaux anglais la nouvelle qu'une agression récente aurait eu lieu au Japon contre les Européens.

Le ministre d'Angleterre, ayant avec lui une escorte d'une douzaine d'hommes, aurait été assailli par deux Japonais. L'un d'eux a été tué et l'autre saisi et garotté.

Le peuple est resté complètement étranger à cette agression. Les autorités du pays ont immédiatement désavoué cet acte de violence.

La population japonaise n'est point hostile aux étrangers, et si quelques faits regrettables se produisent contre ceux-ci, il faut tenir compte de l'état d'un pays qui se trouve aujourd'hui en pleine révolution.

Le conflit qui s'est élevé entre le gouverneur-général de l'Algérie et l'archevêque d'Alger, reçoit un prompt apaisement. Il a suffi de quelques explications échangées de part et d'autre pour que tout malentendu fût dissipé.

Nous empruntons au *Moniteur* une lettre dans laquelle Mgr Lavignerie expose avec une grande netteté l'attitude qu'il a prise à l'égard des pauvres Arabes, et le droit que son caractère d'évêque et sa mission de charité, lui font un devoir de revendiquer. La réponse si modérée du maréchal Niel, ministre de la guerre, dont le maréchal gouverneur de l'Algérie avait invoqué les instructions, déclare que jamais le gouvernement n'a eu la pensée de restreindre les droits de l'autorité religieuse, et qu'il s'associe aux sentiments généreux exprimés par le vénérable prélat.

Les termes si honorables dans lesquels ce conflit se termine montrent qu'on finit toujours par s'entendre lorsque, de part et d'autre, on apporte un égal esprit de conciliation et le même dévouement élevé aux intérêts de son pays et de la civilisation chrétienne.

Voici le texte de ces deux lettres :

Paris, le 22 mai 1868.

Monsieur le maréchal, veuillez me permettre d'exprimer à Votre Excellence la surprise profonde avec laquelle j'ai lu sa lettre du 6 mai à M. le maréchal de Mac Mahon.

Votre Excellence semble me présenter, en effet, dans cette dépêche, comme ayant demandé la suppression de la liberté de conscience pour les musulmans de l'Algérie.

Ma vie tout entière, mon caractère d'évêque protesteraient d'avance, monsieur le maréchal, contre une semblable interprétation de mes actes et de mes paroles.

Non, monsieur le ministre, mille fois non, à aucun degré, je ne veux ni de la force, ni de la contrainte, ni de la séduction pour amener les âmes à une foi dont la première condition est d'être libre.

Et ce que je dis ici, monsieur le ministre, je le pratique précisément depuis près d'une année auprès de nos pauvres Arabes.

Aucun de ceux auxquels j'ai fourni des aliments, des vêtements, des secours de toute espèce, n'a entendu de moi ou de ceux qui me représentent une seule parole qui ressemble à la contrainte, ni à un de ces honteux marchés où la conscience du pauvre s'achète par un morceau de pain.

Aucune des femmes veuves recueillies par

moi n'a été baptisée, quoique plusieurs l'aient demandé déjà, et cela parce que je craignais que leur demande ne parût intéressée.

Pas un seul des onze cents enfants actuellement vivants, dans mes trois orphelinats, n'a non plus reçu le baptême. « J'ai voulu, je veux, comme je le disais dans ma lettre à M. le maréchal de Mac-Mahon, qu'ils gardent à cet égard toute leur liberté, et si plus tard ils préfèrent rester mahométans, je ne leur retirerai pas mon appui et mon dévouement paternels. »

Je ne demande donc pas que l'on restreigne, en quoi que ce soit, en Algérie, la liberté d'autrui.

Je demande simplement qu'on veuille bien respecter ma liberté, mes droits d'évêque.

Je demande qu'il me soit permis, comme cela est permis à tous les missionnaires du monde sous la protection de la France, de conserver, d'ouvrir à mes frais pour nos pauvres arabes, des asiles où seront reçus les orphelins abandonnés de tous, les veuves, les vieillards, les malades.

Je demande à établir là où les indigènes le désireront, et où par conséquent elles ne pourront avoir que des avantages, des maisons de secours pour panser leurs plaies, secourir leur misère.

Tout cela, je le demande sans protection de qui que ce soit, à mes seuls risques et périls, et naturellement dans les limites commandées par la sagesse et par la prudence, espérant que le spectacle de la charité sera la prédication la plus éloquente pour rapprocher peu à peu de nous des cœurs encore si éloignés.

Il y a dix-huit siècles, monsieur le minis-

tre, que l'Eglise exerce librement dans le monde le droit que je réclame ici pour elle, celui de « passer en faisant le bien. » J'ose espérer qu'il ne lui sera plus contesté en Algérie, et que les pénibles malentendus de ces derniers temps seront ainsi dissipés.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression des sentiments de la haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

† CHARLES, archevêque d'Alger.

Paris, le 25 mai 1868.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Grandeur de la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 mai courant au sujet de ma dépêche du 6 à M. le maréchal duc de Magenta, insérée au *Moniteur officiel de l'Algérie*.

Le but de ma lettre, monseigneur, était, non d'inculper vos intentions, mais de rassurer les populations musulmanes de l'Algérie, trop faciles à alarmer dès qu'on agite chez elles les questions religieuses.

Je suis heureux de constater que le dissentiment qui s'est élevé entre M. le gouverneur-général de l'Algérie et Votre Grandeur a pour point de départ un malentendu plutôt qu'une divergence d'opinion sur le fond même des questions qui l'ont motivé.

De tout temps, en effet, le gouverneur s'est montré sympathique à la création des établissements hospitaliers destinés aux enfants indigènes, dernièrement il a secondé par tous les moyens en son pouvoir votre initiative, en ce qui touche l'avenir de ces en-

BREVETTON.

2

VOYAGE

A LA RECHERCHE DU BONHEUR,

Par M. ARMAND LAPOINTE.

(Suite.)

IV.

Nous ne raconterons pas à lecteur ce voyage de quatre cents kilomètres fait à toute vapeur, au bruit ébranlant d'une longue trainée de ferraille, par la seule raison que si le chemin de fer va vite, il est complètement dénué d'intérêt. Disons seulement que Charles, dont la tristesse eût été inexplicable aux yeux de son ami, sans des aveux qu'il n'osait et ne voulait faire, dans son coin, le sommeil du juste, et que Philippe, réduit à causer avec lui-même, construisit, en Espagne les châteaux les plus fantastiques.

En arrivant à Paris, ils descendirent dans la partie la plus aristocratique du quartier Latin, rue de Tournon, à l'hôtel de ***; c'était une concession de M. Kerneur, qui, désireux que les deux amis passassent ensemble les deux mois des vacances, n'avait pas voulu qu'un homme qui allait jouir de trente-quatre mille cinq cents francs de rentes, et se livrer à la recherche du

bonheur, demeurât rue Saint-Jacques ou rue de l'Estrapade. Quoiqu'il fût près de sept heures du soir, Charles et Philippe allèrent dîner au Palais-Royal, ce rendez-vous de tous les provinciaux qui ne se doutent pas encore que le Palais-Royal des temps passés n'existe plus; ils entrèrent dans un restaurant dont les colonnades, le plafond, les lanternes, les becs de gaz étaient complètement dorés, et où les lumières étaient prodiguées d'une façon féérique. Il est impossible, se dit Philippe, qu'on ne dine pas très-bien dans un établissement où se déploie un pareil luxe; mais, au potage, il fit une grimace affreuse et refusa d'ingurgiter la chose nauséabonde qu'on lui servait sous prétexte de purée aux croustons; il demanda du vin de Bordeaux, et, l'ayant goûté, se mit en grande colère, et jura ses grands dieux que si ce liquide pouvait avoir quelque qualité pour conserver certain fruit vert qui se montre avec le bœuf, il était complètement malsain pour l'estomac humain. Le patron de l'établissement accourut aux clameurs de Philippe, et celui-ci lui ayant présenté fort honnêtement ses observations, l'industriel déclara que son vin était excellent, et que ces messieurs, qui, du reste, paraissaient être de la province, ne s'y connaissaient pas.

Philippe, dont la patience n'était pas la vertu dominante, lui répondit qu'il était un impertinent, et, afin d'appuyer ses paroles d'un argument *ad hominem*

lança à la tête du restaurateur le contenu du verre qu'il tenait en ce moment à la main. Notre impartialité de narrateur nous oblige à dire que le contenant prit aussitôt le même chemin que le contenu; seulement le but s'était déplacé, et le verre, ne rencontrant aucun obstacle, vint briser d'innocentes carafes qui ornaient le comptoir. Quelques Anglaises, ex-marchandes de couteaux de Birmingham, poussèrent le joli cri de paon, particulier aux dames mûres et aux demoiselles qui montent en graine de la brumeuse Albion, et jugèrent à propos de s'évanouir. Plusieurs messieurs, d'un naturel pacifique mais peu délicat, sortirent précipitamment en oubliant de payer leur dîner; les garçons et le cuisinier entourèrent Philippe, et le brouhaha devint général. Pendant ce temps, la foule, attirée par le bruit, s'assemblait dans le jardin, et les versions les plus insensées couraient dans les groupes. Enfin, un sergent de ville, ayant pénétré dans le sanctuaire de la discorde, parvint à faire renaitre le calme. Le représentant de l'autorité, après avoir ouï la partie plaignante, intima l'ordre au restaurateur et à Philippe de le suivre chez le commissaire de police; mais Charles Kerneur, qui avait conservé tout son sang-froid, fit remarquer qu'il s'agissait tout simplement d'un démenti donné et de quelques verres brisés, ce qui ne valait pas la peine de déranger un estimable magistrat; qu'au surplus, son ami, M. le baron Philippe de Gast, était prêt à

accepter les excuses du restaurateur et à payer les verres cassés. Cette façon héroïque de clore les débats fut grandement goûtée par l'agent, et le jeune homme, fort de cet appui, ayant glissé deux pièces de vingt francs dans la main du commerçant, celui-ci n'hésita pas à manifester ses excuses et ses regrets, ajoutant que, sans doute, il y avait eu erreur de la part de son sommelier dans le choix du vin qu'il avait offert à M. le baron. Ces mutuelles concessions satisfaisant la dignité et l'intérêt des parties en cause, le conflit prit fin, et les deux amis quittèrent le restaurant en triomphateurs, mais allégés de quarante francs et l'estomac vide. Ils étaient entrés dans le Palais-Royal par la cour des Fontaines, et en sortirent par le perron qui donne dans la rue Vivienne, en sorte que, pendant une heure, ils errèrent dans les rues sombres qui avoisinaient le Palais-Royal, sans pouvoir retrouver leur chemin. Bientôt une pluie d'orage vint fondre sur eux, et sans l'intelligente proposition d'un cocher qui leur offrit sa voiture, il n'est pas douteux qu'il se fussent promenés encore plusieurs heures sans oser se faire mettre dans la voie qui devait les ramener chez eux. En arrivant à l'hôtel, ruisselants de pluie et harassés de fatigue, ils se mirent au lit et revèrent bientôt, Charles Kerneur, de la bonne ville de Rennes où l'on ne s'égare jamais, et de la petite cousine aux jolis yeux; Philippe de Gast, de la maison blanche située sur les bords de la Sèvre, où l'on faisait

faits, ses déclarations peuvent vous rassurer complètement, car il n'a cessé d'admettre que les tribunaux seuls seront appelés à trancher les questions que pourront faire naître les réclamations des familles ou des tribus.

Enfin, monseigneur, vous reconnaissez, comme le gouverneur général, qu'il importe de laisser aux populations musulmanes de l'Algérie leur entière liberté de conscience, et vous déclarez que votre dévouement paternel ne fera pas défaut aux indigènes secourus par votre charité, alors même qu'ils persisteraient dans leurs croyances religieuses.

Ces sentiments si chrétiens et si noblement exprimés par Votre Grandeur résument exactement la pensée du gouvernement de l'Empereur à l'égard des indigènes de l'Algérie.

Ils indiquent la ligne de conduite que nous devons tous tenir pour préparer le rapprochement et, un jour peut-être, la fusion de races que la moindre imprudence peut aujourd'hui encore ramener à l'hostilité; et votre charité, qui s'est multipliée et a prouvé toute sa puissance dans la crise douloureuse que traverse la colonie, ne peut que nous venir en aide.

Croyez, monseigneur, que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de restreindre vos droits d'évêque, et que toute latitude vous sera laissée pour étendre et améliorer les asiles où vous aimez à prodiguer aux enfants abandonnés, aux veuves et aux vieillards les secours de la charité chrétienne.

Quant à la demande que vous faites d'en fonder de nouveaux sur tous les points où les indigènes le désireront, le gouvernement est tout disposé à vous en laisser la faculté et à vous secourir. Mais, comme vous le reconnaissez vous-même, une grande sagesse, une prudence extrême, doivent présider à la création de ces établissements, dans l'intérêt même de leur sécurité qui, quelle que soit la générosité de votre pensée, monseigneur, doit être garantie par le gouvernement, qui ne saurait laisser impunie toute attaque dont ils seraient l'objet. Or, le gouverneur général de l'Algérie, responsable de la sûreté des personnes comme de la tranquillité générale de la colonie, reste, à ce double point de vue, par la force des choses, le meilleur juge de la possibilité de ces fondations.

En conséquence, vos établissements seront naturellement soumis, quant à leur autorisation préalable et aux conditions de leur existence, aux lois et aux règlements qui régissent les institutions de même nature tant en France qu'en Algérie.

Dans ces limites, monseigneur, vous pouvez compter sur le concours empressé du gouverneur général de l'Algérie comme sur celui du gouvernement de l'Empereur.

Je ne terminerai pas cette lettre sans remercier Votre Grandeur de l'esprit de conciliation avec lequel elle a mis fin à un dissentiment regrettable à tous les points de vue et vrai-

ment difficile à comprendre, car il s'était élevé entre un des hommes qui font le plus d'honneur à notre pays et un prélat qui, sous la préoccupation de ses bonnes œuvres, n'a manifesté qu'une crainte: c'est qu'on ne laissât pas un champ assez vaste pour l'exercice de sa charité.

Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le maréchal ministre de la guerre,
NIEL.

TROUBLES A L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Il s'est produit, dit la France, à l'École de médecine, des manifestations extrêmement regrettables qui ont dégénéré en véritable désordre.

Diverses feuilles en publient des récits contradictoires.

La Gazette des Tribunaux donne le récit suivant :

Le cours de M. Vulpian avait été choisi pour renouveler ces manifestations tumultueuses.

Vers deux heures, l'amphithéâtre regorgeait d'élèves; M. Vulpian est acclamé à son entrée dans la salle; il parle; on applaudit encore; on applaudit le doyen; on crie: « A bas les prêtres! à bas les espions! » et le professeur, qui n'a pas pu commencer sa leçon, quitte sa chaire, et la foule se rend dans la cour pour l'acclamer encore; mais le professeur se retire par une autre issue et quitte la Faculté.

Le cri de: « Allons chez Machelard! » se fait entendre, et deux cents étudiants environ se dirigent vers la rue Servandoni, où l'on croit que loge le médecin.

A la porte du n° 14, on crie: « A bas Machelard! » on siffle; un officier de paix se présente, laissant en arrière sa brigade et suivi d'un seul sergent de ville, pour protéger le domicile privé d'un citoyen ainsi menacé et outragé.

Il parle aux étudiants. Il veut leur faire entendre raison; à ce moment, le sergent de ville qui le suit, le nommé Agnette, reçoit à la face un coup d'un instrument contondant qui lui fracasse la pommette gauche et le renverse à terre. Il a fallu l'emporter; son état est très grave.

A cette vue, la brigade s'élançait et refoula les groupes, qui continuent d'entourer et de menacer la maison de M. Machelard. Un des plus ardents agitateurs est arrêté et conduit devant le commissaire de police qui, quelque temps après, a également retenu un des camarades de l'individu arrêté, qui était venu au poste le réclamer, ayant la menace et l'injure à la bouche.

Contenus par les sergents de ville, les perturbateurs crient: « Au Sénat! » sur l'air des *Lampions*. La brigade court à l'entrée de la rue Servandoni, leur barre le chemin du Sénat, aux abords duquel se trouvaient déjà quel-

ques-uns des meneurs, ayant au milieu d'eux certains individus que l'on retrouve toujours là où se produit un désordre.

Ainsi arrêtés dans leur route et ne pouvant arriver dans le voisinage du palais du Sénat, les perturbateurs se réfugient dans une allée du jardin et, s'y groupant de nouveau, au nombre de deux cents environ, ils se dirigent vers la maison de M. Sainte-Beuve, où les acclamations recommencent.

Enfin, ils reviennent dans la cour de l'École de médecine, y chantent la *Marseillaise*; plusieurs pérorent au milieu de leurs camarades, et, la lassitude arrivant, vers cinq heures, ils se dispersent.

Le médecin appelé pour donner ses soins au sergent de ville blessé a reconnu en même temps que l'étudiant arrêté devant la maison de M. Machelard se trouvait dans un état de surexcitation nerveuse très-marquée.

Cet état ne s'explique que trop par la part active et violente que ce jeune homme a prise aux scènes du 25 et du 26 mai. Dans un sentiment d'humanité, le commissaire-instructeur, au lieu de le garder au poste, l'a dirigé sur l'hôpital de la Pitié.

Voilà maintenant, sous toutes réserves, la version beaucoup plus accentuée de l'Univers:

A l'ouverture du cours de M. Vulpian, le grand amphithéâtre est plein. Ce sont les mêmes cris, les mêmes vociférations que la veille: A bas les cardinaux! Giraud à la lanterne! A bas les cléricaux! Vive Sainte-Beuve! Vive le matérialisme! A bas le Sénat! — L'entrée de M. Grenier, l'auteur de la fameuse thèse, est saluée de: Vive Grenier! Vive le matérialisme!

M. Vulpian paraît. Des applaudissements broyants et prolongés l'empêchent de parler. Le calme se fait; le professeur dit:

« Messieurs, je suis trop ému et trop souffrant (car si je n'avais su vous causer un désappointement réel, je n'aurais pas tenté de faire mon cours) pour vous en dire long sur les procédés de ce délateur gagé qui nous a dénoncés devant le pays, mais que l'opinion condamne. (Cris et applaudissements.)

« Le Sénat, avec une majorité que nous aurions désiré plus nombreuse, a fait bonne justice de ces infâmes calomnies... Il faut reconnaître que nous avons un mandat limité, lequel nous ne voulons pas sortir pour parler pour ou contre la religion, ni pour ou contre le spiritualisme. Seulement, sur ce qui concerne, par exemple, le vitalisme et l'animisme, nous croyons toujours que ces théories ne sont que des chimères... » Applaudissements. Oui! oui! Vive le matérialisme!

Le professeur continue: « Nous persisterons dans la même voie et vous ne m'empêcherez de vous y guider, car je suis en mesure de vous faire un cours que très peu de médecins

pourraient faire, et les connaissances que je possède sur les questions que nous étudions ensemble me le permettent tout particulièrement. « Oui! oui! c'est vrai! Vive Vulpian! (Toutes ces paroles sont à peu près textuelles.)

M. Vulpian reprend: « Nous abordons l'objet de nos études... » Pas de cours! pas de cours! crie-t-on de toutes parts. Le professeur quitte la salle après avoir remercié les élèves. Immédiatement on se précipite dans la cour. Les groupes se forment. Le mot d'ordre: *Chez Sainte-Beuve!* est répété unaniment. On se met en marche.

Une rixe violente s'engage entre les étudiants et les sergents de ville devant le Sénat, à la hauteur de la rue Servandoni. La colonne, dispersée un moment, se reforme dans le jardin du Luxembourg et se dirige vers la rue du Montparnasse où habite M. Sainte-Beuve. Le sénateur accueille les étudiants, les fait entrer dans son salon, donne des poignées de main à tous ceux qui se présentent, adresse quelques paroles à la foule des étudiants, en les engageant à séparer leur cause de celle de la police, à travailler fermement et patiemment, à se montrer avant tout les hommes de la science, qui doit amener le progrès.

De retour à l'École de médecine, les étudiants se sont livrés à de nouvelles scènes de désordre en chantant la *Marseillaise* et en poussant les mêmes cris qu'au commencement.

D'autres renseignements, dit la France, ajoutent que la population du quartier a été très-émue à la vue d'un agent de l'autorité blessé et de passants inoffensifs malmenés par la foule tumultueuse. Un rassemblement aurait défilé sous les fenêtres de M. Troplong, par la rue Servandoni, aux cris de: *Vive le matérialisme!* Un invalide aurait été houspillé aux cris de: *A bas les voltigeurs de 1815!*

Chez M. Sainte-Beuve, on a tant crié: *Vive le père des études!* par opposition aux *Pères de l'Eglise*. Les cris de: *A bas les quarante-trois!* Les *cardinaux à la lanterne!* auraient été positivement entendus. Enfin, quelques exaltés auraient proposé de se porter successivement chez chacun des quarante-trois sénateurs qui ont voté contre l'ordre du jour, mais ce projet aurait été rejeté, à cause des difficultés d'exécution qu'il présentait.

Si les faits ont eu réellement ces proportions, il faut louer les agents de l'autorité du sang-froid et de la modération que plusieurs d'entre eux ont déployés.

On comprendra, du reste, que nous reproduisons ces détails avec la réserve que comporte tout compte rendu d'un tumulte, l'émotion publique et les impressions personnelles tendant toujours, en pareille circonstance, à créer des courants divers et des assertions contradictoires.

de ces dîners comme, seuls, les cordons bleus de la province savent les préparer.

V.

La vérité de cet adage: Qui dort dîne, est fort contestable, si on l'applique à la jeunesse; la preuve, c'est que Philippe, éveillé dès l'aurore par les plaintes muettes, mais éloquentes, de son estomac, agita vivement le cordon de la sonnette pour se faire servir à déjeuner, et se leva promptement. Mais ses tentatives restant sans résultat, il ouvrit la fenêtre du cabinet de toilette et appela le garçon avec ces belles notes basses qui, au matin, transforment un ténor en contralto. Ces appels réitérés réveillèrent un garçon qui couchait au rez-de-chaussée; il mit la tête dehors, et apercevant Philippe qui gesticulait, il supposa que ce nouveau locataire avait été subitement atteint de folie. Afin d'être en force pour main'enir ce fou dangereux, il éveilla un deuxième garçon, et ces deux personnages montèrent ensemble à l'appartement du jeune homme. Philippe, enchanté d'être parvenu à se faire entendre, était calme et souriant; la figure hébétée des domestiques le mit en grande gaité, et ce fut en riant aux éclats qu'il leur demanda de lui servir à déjeuner, et d'aller prévenir M. Charles Kerneur qu'il l'attendait. L'un des deux garçons, qui savait que la flatterie est le chemin de la bourse, affirma que la plaisanterie de M. le baron était

très-spirituelle, et que, s'il voulait faire sa carte, on s'empresserait de le servir dès que dix heures sonneraient, attendu qu'à Paris, à l'exception des marchands, des porteurs d'eau, des laitiers et des ramoneurs, les honnêtes gens ne se levaient généralement qu'à huit heures.

Philippe, un peu surpris de ce qu'il apprenait, consulta la pendule, vit qu'il n'était encore que six heures, et renvoya les deux garçons après leur avoir donné un pourboire, pensant que cette classe estimable de domestiques faisait partie des honnêtes gens, et qu'il leur devait une indemnité pour avoir troublé leur sommeil.

Puis il se glissa dans son lit, et, reconnaissant qu'il lui serait impossible de se rendormir, alluma un cigare et envoya au plafond, en spirales nuageuses, la fumée de son tabac. A huit heures il se leva de nouveau, alla frapper à la porte de Charles, qui, habillé depuis longtemps, contemplant d'un œil distrait les passants et cherchant par quelle ingénieuse combinaison il pourrait abrégier la durée de son séjour à Paris.

Après le déjeuner, les deux jeunes hommes prirent leur volée à travers Paris, et s'en allèrent tout droit devant eux, sachant très-bien, d'ordinaire, que le meilleur moyen de retrouver leur chemin était de prendre une voiture. A six heures du soir, ils se trouvèrent au boulevard des Italiens, et comme Charles avait entendu parler de la Maison-Dorée, qui se trouvait en face

d'eux, il proposa à son ami d'y entrer. Mais Philippe n'avait point oublié le restaurant de la veille, où l'on ruisselait également sur les murailles, et, devenu plein de défiance pour ces dehors brillants, il entraîna Charles au restaurant du Café anglais dont la simplicité lui semblait très engageante. Le dîner fut excellent, et M. le baron de Gast n'eut aucun reproche à faire sur la qualité des vins; cependant, une surprise lui était ménagée au dessert: ce fut le total de l'addition, dont le chiffre s'élevait à soixante francs!

« Diable! dit Philippe, tout est très-bon ici, j'en conviens, mais si le dîner ordinaire d'un homme de bon appétit lui revient, par an, à vingt-et-un mille neuf cents francs, sans compter le pourboire au garçon, je me demande, mon cher Charles, comment tu pourras vivre à Paris avec les trois mille francs qui te sont octroyés par le bon M. Kerneur.

« Evidemment nous nous sommes fourvoyés, répondit Charles en souriant; mais allons prendre le café, et, en fumant notre cigare, nous aviserons à trouver un moyen terme entre la cuisine d'hier et celle d'aujourd'hui.

VI.

Nous passerons rapidement sur les deux mois pendant lesquels Philippe et Charles vécurent constamment ensemble, visitant Paris, ses curiosités, ses monuments, ses bals, ses spectacles et ses environs. Le

mois de novembre trouva les deux amis dans des dispositions bien différentes: Philippe n'avait pas encore rencontré le bonheur; mais, amoureux du bruit, du mouvement, de l'activité, il espérait trouver à Paris le genre d'existence qui lui convenait. Quant à Charles, atteint de nostalgie, il ne sût pas rester huit jours de plus dans la capitale, si la crainte de déplaire à M. Kerneur ne l'y eût retenu. L'ouverture des cours de l'École de droit vint opérer une heureuse diversion dans ses pensées et donner un aliment à sa vie; puis le correspondant de son père lui fit savoir que M. Kerneur désirait qu'il fit son stage dans son étude où une place lui était réservée; il l'avisait, en outre, que la plus stricte exactitude était indispensable pour la bonne tenue de l'étude et l'exemple à donner aux autres élèves; Charles, nature douce et docile, s'empressa de se rendre à ce désir, et partagea son temps entre les cours et l'étude de M. Bachelier, notaire. Philippe se trouva donc réduit à sa propre société, et comme la solitude, à Paris, n'est possible qu'avec une vie laborieuse ou un travail obstiné de la pensée, ce qui n'était pas du tout son fait, il songea à utiliser son nom et sa fortune pour se créer des relations agréables.

En fouillant dans ses souvenirs, il se rappela que son père lui avait parlé, plusieurs fois, d'un cousin qui avait quitté la Bretagne pour venir se fixer à Paris, et avec lequel il avait entretenu, durant plusieurs an-

RAPPORT A L'EMPEREUR SUR LE FUSIL MODELE DE 1866.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant, du ministre de la guerre à l'Empereur, sur le fusil modèle 1866.

Sire,

Toutes les troupes d'infanterie son aujourd'hui pourvues du fusil modèle 1866.

Le moment me paraît donc venu de résumer les appréciations émises par les chefs de corps dans les rapports qu'il m'ont adressés à cet égard, et de faire connaître à l'Empereur l'ensemble des résultats obtenus depuis que la transformation de notre armement est devenue un fait accompli.

Commencée au mois de septembre 1866, mais à titre d'essai, par le bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale qui avait été désigné pour procéder aux premières expériences, la remise du nouveau fusil dans les corps de la garde ne date réellement que de la fin du mois de mars 1867.

Succesivement étendue aux divers corps d'infanterie de la ligne, au fur et à mesure de l'avancement de la fabrication, cette opération considérable s'est terminée au mois d'avril 1868, c'est-à-dire dans un laps de temps qui n'exécute pas une année.

Quelle que récente que soit encore, surtout pour beaucoup de corps d'infanterie de la ligne, l'époque de la mise en service du nouveau fusil, les épreuves déjà faites permettent cependant d'asseoir, dès à présent, l'opinion sur sa valeur réelle comme arme de guerre.

Sa portée réglementaire efficace est de 1,000 mètres et peut facilement atteindre à 1,100 mètres.

Le projectile, animé d'une vitesse initiale de 410 mètres à la seconde, parcourt une trajectoire assez tendue pour qu'à la distance de 230 mètres elle ne s'élève pas à plus de 0^m50 au-dessus de la ligne de mire, tension qui constitue l'une des conditions les plus favorables à l'efficacité du tir.

Par suite de la simplicité et de la promptitude du chargement que l'homme peut exécuter avec la même facilité dans toutes les positions, à genou, assis, couché, aussi bien que debout, les soldats arrivent à tirer sept, huit et même dix coups par minute en visant, et jusqu'à quatorze coups sans viser.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que pour l'ancien fusil d'infanterie le maximum de portée efficace n'a jamais dépassé 600 mètres avec une vitesse initiale de 324 mètres à la seconde seulement; et c'est à peine si dans les conditions normales d'un tir régulier le soldat bien exercé pouvait tirer plus de deux coups par minute, avec un arme dont le chargement par la bouche, ne pouvant s'exécuter que dans la position debout, le contraignait en outre à se découvrir en toutes circonstances.

nées, des relations de politesse; mais, ce cousin étant allé faire un voyage en Orient, ces relations ne s'étaient plus continuées. Philippe ignorait donc s'il était encore vivant, et s'il habitait toujours Paris; toutefois, cette double supposition ne lui paraissant pas impossible, il ne trouva rien de mieux à faire que d'écrire à la direction générale des postes, pour demander l'adresse de M. de Champlieu, en expliquant les motifs de sa démarche. Pour un provincial l'idée était ingénieuse, et ce qui le prouve c'est qu'elle fut couronnée d'un plein succès. En effet, le surlendemain, en rentrant chez lui, il trouva la carte de son parent, et, le soir même, il reçut de M. de Champlieu un billet très-aimable qui l'invitait à déjeuner pour le jour suivant.

— La poste est vraiment une institution éminemment utile, se dit Philippe, et, sans plus tarder, je vais envoyer ma carte au directeur-général, afin qu'il sache bien qu'il a obligé un homme qui sait vivre.

Le billet de M. de Champlieu indiquait, pour le déjeuner, l'heure de midi; cela mit une grande confusion dans les idées de Philippe. Tous les honnêtes gens ne déjeûnaient donc pas à dix heures.

Notre héros se promit d'étudier, lorsqu'il en aurait le loisir, les causes de ces habitudes diverses, et, ayant pris une voiture, il se fit conduire chez M. de Champlieu, qui demeurait rue d'Angoulême-Saint-Honoré.

(La suite au prochain numéro.)

Ainsi : augmentation considérable, presque double de l'ancienne, dans la portée du tir, accroissement du tiers dans la vitesse du projectile, tension beaucoup plus grande de la trajectoire, tels sont, jointes à une rapidité de tir inconnue jusqu'alors, les qualités essentielles que révèle tout d'abord la pratique du fusil modèle 1866.

Au point de vue de la précision, ses avantages ne sont pas moins satisfaisants.

J'ai fait faire avec soin le relevé des séances consacrées au tir à la cible dans les différents corps depuis qu'ils sont en possession du nouveau fusil.

L'armement n'ayant pu être distribué à la même époque dans tous les corps de l'armée, cette partie de l'instruction, dont le degré d'avancement est nécessairement proportionnel au temps écoulé depuis la mise en service de l'arme, n'est en quelque sorte que commencée pour un assez grand nombre de corps d'infanterie de ligne. Et cependant, dès les débuts, les premiers résultats signalés se montrent déjà très-sensiblement supérieurs à ceux obtenus avec l'ancien fusil rayé que les hommes connaissaient bien et qu'ils avaient appris à pratiquer de longue main.

Quant aux résultats obtenus par les régiments de la garde, et surtout par le bataillon de chasseurs à pied, celui de tous les corps qui, par la priorité de l'armement, a eu le plus de temps à employer à ces exercices, ils témoignent par leurs progrès rapides de la facilité avec laquelle les hommes se familiarisent avec leur arme tout autant que de sa grande précision.

Le tableau ci après, indiquant le nombre moyen des balles, sur cent, mises dans la cible aux différentes distances, d'abord avec l'ancien fusil, puis avec le nouveau, pour chacune des catégories de troupe correspondant aux époques successives de l'armement, présente, sous ce rapport, des comparaisons du plus haut intérêt, dont je demande à Votre Majesté la permission de placer le détail sous ses yeux :

MOYENNES OBTENUES.	MOYENNES DE TIR AUX DISTANCES DE.				
	200 ^m	400 ^m	600 ^m	800 ^m	1,000 ^m
<i>Avec l'ancien fusil rayé :</i>					
Infanterie de ligne..	30.8	15.8	8.3	»	»
<i>Avec le fusil modèle de 1866 :</i>					
Infanterie de ligne.. (Instruction commencée depuis peu.)	35.6	26.2	19.7	14.3	8.2
Infanterie de la garde (Instruction plus avancée.)	59.4	37.3	26.0	21.0	16.0
Chasseurs à pied de la garde..... (Instruction complète.)	69.8	46.6	36.1	28.4	21.7

Dès aujourd'hui, si l'on prend la moyenne générale obtenue avec le fusil modèle 1866, il est facile d'apprécier combien cette arme l'emporte en précision sur l'ancien fusil rayé, aux distances ordinaires de 200, de 400 et de 600 mètres.

Aux grandes distances, à 1 000 mètres, les résultats utiles dépassent la moyenne de l'effet produit par ce dernier à 400 mètres, et atteignent au double de ceux obtenus auparavant à 600 mètres, limite extrême de la portée efficace du tir d'alors.

Ces résultats eux-mêmes ne sont pas encore l'expression définitive de la valeur du tir nouveau.

Lorsque les corps armés depuis peu auront en le temps de compléter leurs exercices, il est hors de doute que la moyenne de tir des corps d'infanterie de la ligne s'élèvera promptement, comme pour ceux de la garde, dans de fortes proportions.

Plusieurs inconvénients provenant de diverses causes, inhérentes pour la plupart à des défauts de détail dans la fabrication, et

auxquels il a été promptement apporté remède, se sont manifestés pendant les essais et au commencement de la mise en service dans les corps.

Ces inconvénients, très-exagérés à leur origine, et dans tous les cas, rendus plus sensibles par le manque d'habitude chez nos soldats, dans le maniement d'une arme toute nouvelle pour eux, consistent en des bris d'aiguilles et de têtes mobiles, des crachements, des fentes au bois, des ratés de cartouches à balles et surtout à blanc.

Aucun de ces accidents ne présente aujourd'hui de caractère sérieux de gravité.

En se familiarisant avec leur fusil, les hommes apprennent facilement, et en très-petit de temps, à éviter d'eux-mêmes des inconvénients qui ne se reproduisent plus guère que dans les corps nouvellement armés.

Les bris d'aiguilles et de tête mobiles, assez nombreux pendant la période d'essai, provenaient d'une trempe défectueuse et d'un recuit insuffisant. Il y a été remédié en modifiant la fabrication en conséquence, et la moyenne des aiguilles remplacées dans les corps est maintenant très-faible, elle est inférieure à celle des bris de cheminées dans les anciens fusils à percussion, et encore bon nombre de ces accidents doivent-ils être attribués bien plus à la maladresse de quelques hommes qu'à une défectuosité dans le mécanisme de l'arme.

Le remplacement d'une aiguille brisée au feu est, du reste, une opération extrêmement simple, à laquelle les soldats sont exercés et qu'ils effectuent, sur place, avec la plus grande rapidité.

(La fin au prochain numéro.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La lettre que nous a adressée un de nos abonnés et que nous avons publiée dans notre dernier numéro, ne sera pas sans effet. Deux personnes de notre ville ont ouvert une liste de souscriptions pour la formation d'une société de boucherie par actions. Cette liste, déjà revêtue d'un grand nombre d'adhésions, a été déposée hier soir dans nos bureaux, pour être mise à la disposition du public.

La société ne se constituera et ne commencera ses opérations qu'après la réunion de 200 actions de 100 fr., pour former le capital social. A cette époque seulement, les souscripteurs seront appelés à verser leurs fonds.

Nous avons depuis huit jours une chaleur exceptionnelle pour la saison. Le thermomètre s'est élevé jusqu'à 34 et 35 degrés. Jeudi soir nous avons eu de l'orage, mais la température ne s'est pas rafraîchie.

Le *Pied de Mouton* a toujours le privilège d'attirer la foule au théâtre, malgré la température excessive. Il est vrai que les pensionnaires de M. Nestor s'en acquittent à merveille. Aujourd'hui samedi et demain dimanche encore nouvelles représentations.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions de l'article 15, titre V du règlement de police de la ville, portant que, tant que dureront les chaleurs et lorsqu'il n'aura pas fait de pluie, les habitants sont tenus à arroser, matin et soir, devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres lieux.

En conséquence, chaque habitant devra donc arroser tous les jours, le matin, à neuf heures, et le soir, à cinq heures.

Hôtel-de-Ville, le 28 mai 1868.

Le Maire de Saumur, JOUFFRAULT, adj.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les informations les plus récentes confirment la nouvelle de combats importants livrés en Crète dans les provinces d'Apokorona et de Selino.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.

Le directeur de l'usine à gaz de Saumur croit de son devoir de rappeler aux personnes qui font usage de gaz, que le compteur placé chez elles, qu'il soit leur propriété ou celle de l'usine, étant destiné à sauvegarder leurs intérêts et ceux de l'usine comme mesure de capacité, il n'est permis à qui que ce soit, dès lors qu'il est étranger au service du gaz, de procéder à aucune vérification ni à aucune réparation de ces instruments, sans avoir au préalable rempli les formalités voulues par la loi dans l'espèce. (*Tribunal correctionnel de Toulouse, 28 décembre 1864.*)

Toute contravention à ces règlements peut entraîner le consommateur de bonne foi dans de graves et fâcheuses conséquences.

Le directeur de l'usine à gaz, A. FOUCHET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Bagneux, au Pont-Fouchard.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur.

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841.

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Bagneux, les terrains ci-après désignés, situés au Pont-Fouchard, entre la route impériale n° 138 et Saint-Hilaire-Saint-Florent :

De dame Marthe Villiers, veuve de René-Urbain Plessis, propriétaire, demeurant à Saumur, place de Nantilly, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire : 1° du sieur Jean-Baptiste-Idore Bigot, pharmacien, et de dame Estelle-Marie Plessis, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Chemillé; 2° du sieur Eugène Plessis, majeur, typographe, demeurant à Saumur, trois parcelles de terrain en cour, emplacement de murs et constructions, et présises au lieu dit : le Pont-Fouchard, commune de Bagneux, désignées sous les n° 357, 358, 359 du plan cadastral, 2 et 2 bis du plan de la route, contenant ensemble 9 ares 25 centiares estimés, à raison de 150 et 100 francs l'are 1,054 50

Indemnité pour dommages causés à la propriété 2,445 50

Total 3,500 00

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

Eu Sous-Préfecture, à Saumur, le 29 mai 1868.

Le Sous-Préfet, Signé : V^e O'NEILL DE TYRONE.

BOURSE DU 28 MAI.
 3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 69 65.
 4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 100 00.
BOURSE DU 29 MAI.
 3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 90.
 4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 99 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

